

**AVIS PUBLIC  
DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION**

**PRENEZ AVIS** que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition statuera sur les demandes d'autorisation de démolition du bâtiment principal ci-après décrites lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2026 à 19 h 30 au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes, à Otterburn Park, et ce, en prenant en considération les questions et commentaires reçus.

- **Démolition totale du bâtiment principal – 837, chemin des Patriotes**

Cette demande d'autorisation de démolition consiste à démolir en totalité le bâtiment situé au 837, chemin des Patriotes, dans la zone C-41, à Otterburn Park.

- **Démolition totale du bâtiment principal – 203, rue d'Oxford**

Cette demande d'autorisation de démolition consiste à démolir en totalité le bâtiment situé au 203, rue d'Oxford, dans la zone H-39, à Otterburn Park.

Toute personne qui désire s'opposer à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition demandé doit faire connaître par écrit son **opposition motivée** au plus tard le 9 juin 2026 à 12 h à l'attention de Yvan Laberge, greffier, par courriel au [greffe@opark.ca](mailto:greffe@opark.ca) ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc

Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

De plus, toute personne peut, dans les 30 jours suivant la décision qui sera prise par le Comité, faire une demande de révision de cette décision au Conseil municipal. Si aucune demande n'est reçue, alors le certificat d'autorisation de démolition sera délivré le 31<sup>e</sup> jour suivant la décision du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 29 MAI 2026.**



Yvan Laberge, avocat  
Greffier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DU GREFFIER**

Je soussigné certifie que le 29 mai 2026 le présent avis public a été affiché sur l'immeuble situé au 837, chemin des Patriotes, a été publié sur le site Internet de la Ville et a été affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Yvan Laberge, avocat  
Greffier